

Nouvelle-Écosse

3.3.1.3

Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse se compose du lieutenant-gouverneur, du Conseil exécutif et de la Chambre d'assemblée. Le 1^{er} octobre 1973, l'honorable Clarence L. Gosse est devenu lieutenant-gouverneur. La législature compte 46 membres élus pour une durée maximale de cinq ans. Le 2 avril 1974, 31 libéraux, 12 progressistes-conservateurs et trois néo-démocrates ont été élus à la 51^e législature provinciale, la 28^e depuis la Confédération.

Chaque député reçoit une indemnité annuelle de \$9,600 et une allocation annuelle de dépenses de \$4,800. En plus des montants auxquels ils ont droit en vertu de la Loi sur la Chambre d'assemblée, le premier ministre de la province reçoit comme traitement annuel \$25,000, tous les autres membres du Cabinet \$21,000 ou moins selon la décision du gouverneur en conseil, le chef de l'opposition \$21,000, le président \$11,000, le président suppléant \$3,500 et tout autre député autre que le premier ministre et le chef de l'opposition occupant le poste officiel de chef d'un parti reconnu, \$6,000.

Le Conseil exécutif de la Nouvelle-Écosse en janvier 1977

Premier ministre et président du Conseil exécutif, l'hon. Gerald A. Regan	Secrétaire provincial et ministre chargé de l'application de la Loi sur les communications et l'information, l'hon. Harold M. Huskilon
Vice-premier ministre et ministre des Finances, l'hon. Peter Nicholson	Ministre des Pêches, l'hon. Daniel S. Reid
Ministre des Loisirs, l'hon. A. Garnet Brown	Ministre du Travail et ministre chargé de l'application de la Loi sur le développement de l'habitation, l'hon. Walter R. Fitzgerald
Procureur général et ministre chargé de l'application de la Loi sur les droits de l'homme, l'hon. Leonard L. Pace	Ministre des Services sociaux et ministre chargé de la Situation de la femme, l'hon. William M. MacEachern
Ministre des Travaux publics et ministre chargé de l'application de la Loi sur la Régie des alcools, l'hon. Benoit Comeau	Ministre de l'Éducation, l'hon. George M. Mitchell
Ministre des Mines et ministre chargé du Conseil de l'Énergie de la Nouvelle-Écosse, l'hon. J. William Gillis	Ministre des Terres et Forêts, ministre de l'Environnement et ministre chargé de l'application de la Loi et du Règlement sur l'Organisation des mesures d'urgence (N.-É.), l'hon. Vincent J. MacLean
Ministre de la Santé publique, ministre chargé de l'application de la Loi sur la toxicomanie et Registraire général, l'hon. Maynard C. MacAskill	Ministre de la Consommation et ministre chargé de l'application de la Loi sur la location de logements, l'hon. Guy A. C. Brown.
Ministre de la Voirie, l'hon. J. Fraser Mooney	
Ministre des Affaires municipales, l'hon. Glen M. Bagnell	
Ministre du Tourisme, l'hon. Maurice E. Delory	
Ministre de l'Agriculture et président du Conseil du Trésor, l'hon. John Hawkins	
Ministre du Développement et ministre chargé de l'application de la Loi sur la fonction publique, de la Loi sur le Conseil paritaire de la fonction publique et de la Loi sur la Société d'aide à la recherche, l'hon. Alexander M. Cameron	

Nouveau-Brunswick

3.3.1.4

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick se compose du lieutenant-gouverneur, du Conseil exécutif et de l'Assemblée législative. L'honorable H.J. Robichaud a été assermenté le 8 octobre 1971 comme lieutenant-gouverneur. La législature élue le 18 novembre 1974 (la 48^e du Nouveau-Brunswick et la 21^e depuis la Confédération) comptait 58 membres, dont 33 progressistes-conservateurs et 25 libéraux, élus pour un mandat statutaire d'une durée maximale de cinq ans.

Le premier ministre reçoit un traitement annuel de \$25,000 en plus du traitement attaché à tout autre portefeuille dont il est titulaire. Les ministres du